

*Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal – N°2026_1_07*

Séance du 12 janvier 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Date de la convocation : 6 janvier 2026

Présents : MM. DEVILLAINE Yves – OSTLER Jean-Marc – FAIVRE Pascal – DESCOMBES Jean-Pierre – DESMOLLE Jean Pierre – JOMAIN Fabrice – Mme LACHENAL Nelly – M. CHARVOLIN Lionel – BERTHELON Xavier – Mme DURAND Christine.

Excusé : M. PEGUET Jean-Marc (pouvoir donné à DEVILLAINE Yves) - Mme GOUJON Marie-Pierre (pouvoir donné à DURAND Christine)

Absente : M. DESCOMBES Franck - Mme PIQUEREZ Stéphanie

Le Conseil Municipal de la commune de ST-DIDIER-SUR-BEAUJEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEVILLAINE, Maire.

Objet : Tarif Garderie 2026

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués pour la garderie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MAINTIENT** un forfait de 1.50 € qui est applicable le matin, pour tout enfant présent à la garderie quel que soit l'heure d'arrivée entre 7h15 et 9h, et un forfait de 1.50 € pour le soir quel que soit l'heure de départ entre 17h et 18h15 (pendant la période de pandémie),
- **DIT** que la garderie est gratuite pour tout enfant présent dans l'enceinte de l'école de 16h30 à 17h,
- **PRECISE** que les réservations se font à partir du site Cantine de France ou sont régularisées par la personne en charge de la garderie via la tablette mise à sa disposition.

Ainsi fait et délibéré, à SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU, les jours mois et an que sus dits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Yves DEVILLAINE

